



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 FÉVRIER 2025

<p>Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27</p> <p>Date de la convocation : Le 28 janvier 2025</p> <p>Publication site internet : Le 12 février 2025</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Etaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Virginie NAIRE ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à M. Mustapha HADDOU.</p> <p>Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
---	--

Délibération n°08

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Objet : Mutuelle communale et régionale – Conventions avec la mutuelle Entrenous

Depuis quelques années, des communes de toutes tailles proposent à leurs habitants un accès facilité à une couverture santé complémentaire via ce qu'il est convenu d'appeler une « mutuelle communale ».

L'idée consiste à regrouper les habitants d'une commune afin de leur faire bénéficier d'une mutuelle complémentaire santé à des prix compétitifs. Dans le principe, les mutuelles communales sont ouvertes à tous, mais dans les faits on constate qu'elles présentent surtout un avantage pour une partie de la population qui ne bénéficie pas d'offre compétitive via son activité professionnelle, notamment les demandeurs d'emploi, les étudiants, certaines personnes retraitées ou encore les fonctionnaires et certains travailleurs indépendants.

C'est dans ce cadre que la Commune a étudié la possibilité de faire bénéficier ses habitants ainsi que les personnes qui justifient d'une activité professionnelle à Ugine d'une mutuelle communale proposant des offres adaptées à des tarifs compétitifs. La volonté est aussi de favoriser la proximité en choisissant une mutuelle locale, bien implantée sur le territoire.

C'est pourquoi, il est proposé d'établir un partenariat avec la Mutuelle Entrenous, dont le siège social est basé à Chambéry avec une agence de proximité à Albertville et qui concentre essentiellement son activité sur deux départements qui sont le Savoie et l'Isère.

C'est une Mutuelle à but non lucratif, fondée sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire et administrée par ses adhérents ; ainsi, les souscripteurs ne sont pas clients, mais bien adhérents. Ces mutuelles dépendent ainsi du Code de la mutualité et non du code des assurances.

En parallèle, la région a mise en œuvre « Ma mutuelle Région Auvergne Rhône Alpes ». Pour le département de la Savoie, c'est la Mutuelle Entrenous qui a également été retenue. Cela permet donc d'offrir une large gamme d'offres de couverture complémentaire santé.

Les conventions de partenariat jointes en annexe définissent les engagements de la commune et de la Mutuelle Entrenous.

Il est précisé que ces partenariats n'impliquent aucune dépense directe mais seulement un soutien matériel par la mise à disposition d'un local de permanence, de salle de réunion de façon occasionnelle et d'actions de communication pour faire connaître la Mutuelle Entrenous et promouvoir le partenariat.

La commission municipale a examiné le dossier.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la volonté de la commune d'Ugine de favoriser l'accès à une complémentaire santé pour ses habitants dans un cadre social et solidaire,

Vu les projets de conventions présentés par la Mutuelle Entrenous relatif à la mise en place d'une "Mutuelle Communale" et d'une « Mutuelle Régionale » destinée à faciliter l'accès à une couverture complémentaire santé pour les habitants de la commune,

Considérant que ce partenariat ne comporte aucune activité de distribution d'assurances par la commune et respecte les obligations légales et réglementaires en vigueur,

Considérant que ces dispositifs sont destinés à améliorer l'accès aux soins et à réduire les inégalités en matière de couverture santé pour les populations les plus fragiles, notamment les étudiants, chômeurs, indépendants, travailleurs précaires ou retraités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la mise en place des dispositifs de "Mutuelle Communale" et de « Mutuelle Régionale » proposées par la Mutuelle Entrenous.**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou à défaut son représentant, à signer les conventions de partenariat avec la Mutuelle Entrenous et toutes pièces afférentes à ce dossier.**
- **Permet la tenue de réunions d'information et de permanences organisées par la Mutuelle Entrenous dans les locaux communaux, afin de faciliter l'accès des habitants de la commune aux informations relatives à ces dispositifs.**
- **S'engage à promouvoir les dispositifs auprès des administrés par les moyens de communication municipaux (bulletins, affichage, réseaux sociaux).**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250203-20250203_DE08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025
Publication : 12/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

